



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 11 mars 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les documents préparatoires à cette CAPD montrent que nos arguments, en ce qui concerne la disparition du vœu géographique au 1^{er} mouvement, ont été entendus. En effet, le SNUipp-FSU Somme a toujours combattu ces vœux géographiques notamment lorsqu'ils sont obligatoires car les collègues pouvaient être nommés à titre définitif sur des postes non demandés. C'est une nouvelle qui va leur permettre d'être plus sereins dans leur demande de postes lors de la 1^{ere} phase. Dans un souci d'équité, nous sollicitons que le nombre de vœux passe de 3 à 1 comme dans l' Oise lors de la deuxième phase, première étape de la suppression définitive des vœux géographiques.

Notre organisation syndicale considère que le mouvement étant un acte administratif, la note pédagogique ne devrait pas intervenir dans le barème. Nous réitérons également notre proposition de prendre en compte le nombre d'enfants dans le barème lors de la 2^{eme} phase.

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la multiplication des postes à profil et s'étonne de voir leur nombre augmenter dans le projet de la circulaire 2016 ce qui va l'encontre de ce qui a été décidé lors du groupe de travail tenu au ministère le jeudi 15 février 2016 . Le SNUipp-FSU préfère parler de postes à « exigence particulière » justifiant une certification, un diplôme, une liste d'aptitude et dont le départage se ferait au barème.

Concernant le temps partiel, le SNUipp-FSU rappelle que les enseignants sollicitant un temps partiel sur autorisation devraient pouvoir en bénéficier quel qu'en soit le motif. De plus suivant l'avis récent du tribunal administratif de Nice qui a annulé partiellement des circulaires, les enseignants devraient pouvoir être affectés sur la quasi-totalité des postes sans aucune incompatibilité.

Nous aurons quelques questions à poser sur le projet de la circulaire lors de la discussion.

Quelques interrogations de collègues nous sont parvenues sur d'autres sujets :

- Concernant les brigades et la proposition de l'administration de comptabiliser les horaires effectifs de leur remplacement, nous aimerions faire remarquer que seuls les horaires de l'école de remplacement sont comptabilisés alors que les collègues sont la plupart du temps en poste dans leur école de rattachement avant de se rendre sur le lieu d'affectation. La prise en compte de ce temps nous paraît évidente.

- Concernant les visites médicales de GS, les règles ont changé cette année. Alors que les infirmières désignaient les élèves que le médecin scolaire devait rencontrer, on demande aujourd'hui aux enseignants et aux directeurs d'école de faire un travail pour lequel ils ne sont pas qualifiés. Le SNUipp-FSU n'accepte pas ce transfert de compétences et invite les collègues à ne pas effectuer ce signalement.

- Les collègues de la circonscription du Vimeu s'étonnent et s'inquiètent de ne bénéficier que d'un demi-poste de psychologue. Ils se demandent comment ils vont pouvoir travailler correctement et mettre à jour les dossiers des élèves où l'avis du psychologue est nécessaire pour leur orientation. Pouvez-vous les éclairer sur ce point ?